



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

PP/MG

N° 001917

Service Finances -
Garanties d'emprunt
au profit de l'OGEC -
Emprunt au Crédit
Lyonnais de 336 000 €
en renégociation de 3
prêts auprès du
Crédit Agricole et
nouvel emprunt de 41
000 €

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Monsieur Sébastien CHABAUD se retire et ne prend pas part au vote.

Par délibération n° 1224 du 23 août 2011 le conseil municipal a autorisé la Commune d'Apt à garantir 3 emprunts contractés par l'OGEC auprès du Crédit Agricole dans le cadre d'une renégociation.

L'OGEC souhaite aujourd'hui renégocier ces 3 emprunts, en contractant auprès du Crédit Lyonnais un nouvel emprunt d'un montant de 336 000 €

L'OGEC souhaite également contracter un nouvel emprunt de 41 000 € auprès du Crédit Lyonnais, afin de réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes accessibilité sur le bâtiment de l'école du Sacré Cœur d'Apt.

L'OGEC demande à la Commune d'Apt de garantir ces 2 emprunts de 336 000 € et de 41 000 € qu'elle contractera auprès du Crédit Lyonnais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à 100% sur l'emprunt que l'OGEC prévoit de souscrire auprès du Crédit Lyonnais de 336 000 € et de 41 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Travaux-Urbanisme du 30 novembre 2015,

Prend acte des explications qui lui ont été fournies et des caractéristiques des 2 emprunts de l'OGEC au Crédit Lyonnais ci-dessous :

- Premier emprunt de 336 000 €
Durée 180 mois
Intérêts au taux de 1.68%

- Deuxième emprunt de 41 000 €
Durée 180 mois
Intérêts au taux de 1.68%

Accepte de garantir à hauteur de 100% les emprunts que doit contracter l'OGEC d'un montant respectif de 336 000 € et 41 000 € dont les caractéristiques figurent ci-dessus

Décide que la garantie de l'emprunt de 336 000 € se substituera aux 3 garanties d'emprunts contractées par l'OGEC auprès du Crédit Agricole.

Dit que les garanties des 3 emprunts du Crédit Agricole seront supprimées dès la réalisation des prêts auprès du Crédit Lyonnais.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats de prêts à intervenir ainsi que toutes les pièces y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI